



Aide à la prédication
Dimanche 7 avril 2019
Jean 18, 28 – 19, 5a

Pascal HUBSCHER, pasteur
Aumônerie des Hôpitaux

Introduction

Serions-nous déjà au vendredi Saint dans cette narration de la passion selon Jean ? Ou, justement, ne nous faudrait-il pas nous détacher d'abord de cette lecture où nous vivons ce déroulement comme une histoire événementielle, pour lui redonner toute sa place théologique, symbolique de signe, propre à l'ensemble de l'Évangile de Jean dont cette narration est non une conclusion mais bien le parachèvement de l'ensemble de l'Évangile johannique ?

Quelles que soient les sources communes et différentes sur lesquelles reposent les passions des synoptiques et de Jean, la narration de celui-ci a une approche très différente dans sa visée théologique. Jean Zumstein la résume ainsi (p.193 cf. Bibliographie) : « *Pour Jean la passion du Christ n'est pas le lieu de l'abaissement, ni celui de la souffrance, ni celui de l'abandon. A la différence des synoptiques, Le Christ n'est pas d'abord le juste souffrant, ni l'incarnation de la figure du serviteur célébré dans les chants du prophète Esaïe. Ce n'est pas davantage le langage de l'expiation ou du pardon des péchés qui occupe le devant de la scène. Pour le Christ johannique, la Passion est l'« heure » de l'accomplissement de la révélation et du retour vers le Père. Elle est l'espace de la glorification et de l'élévation du Fils. Le Christ crucifié est un Christ victorieux.* »

Quelques remarques

Notre passage débute le temps de la comparution devant Pilate qui, à l'inverse des synoptiques, est plus importante que celle devant les autorités juives. Ce passage s'achève, en vérité, en 19,16a, par le fait que Pilate cède

aux autorités juives et leur livre Jésus pour être crucifié. Sans doute pour ne pas être trop long dans la lecture dominicale, le passage est tronqué, mettant en évidence, *peut-être de façon indue* au regard du texte et de son contexte, le fameux ECCE HOMMO, « Voici l'Homme », qui a fait flores dans la tradition de l'Eglise et ses spiritualités, de même que dans l'iconographie.

Oui, de façon indue car cette parole, bien plus qu'une mise en avant de l'«archétype» de l'être humain, est avant tout l'expression d'une *dérision* de la part de Pilate : non seulement il se moque du danger que représenterait un tel roi qu'il vient de faire fouetter, mais aussi des juifs qui demandent la crucifixion de cet homme inoffensif – Pilate ne voit pas en quoi Jésus mettrait l'empire en danger et pas même les autorités juives qui réclament sa peau ! Le découpage proposé peut donc nous induire en erreur sur le centre de notre passage.

Car *le centre*, selon moi si l'on s'en tient à ce découpage, est plutôt contenu dans les versets 37 et 38. Deux notions centrales et connexes de notre passage y atteignent leur summum : la *royauté* et la *vérité*.

- ✓ La *royauté* du Christ, l'objet de tout le procès et source de toutes les erreurs judiciaires qu'il comporte, est fondée sur des représentations messianiques comme politiques qui induisent en erreur. Car *rien n'est caractérisé et la question* « Qu'as-tu fais ? » *ne reçoit aucune réponse* pour un verdict suffisamment étayé, au point que Pilate essaie de tergiverser en bottant en touche avec Barrabas... Peine perdue !
- ✓ La *vérité*, laquelle n'est ni le contraire du mensonge, ni une vision philosophique ou de sagesse, mais une réalité à reconnaître : celle du croire, de la Foi (I. de La Potterie, par ex., cf. Bibliographie), de la Foi en Dieu qui Seul est la Vérité. *La question de Pilate* (« qu'est-ce que vérité ? » - v. 38), qui est en fait une forme de réponse, n'est ainsi ni celle d'un relativiste, encore moins d'un philosophe mais bien *celle d'un non croyant*. Du coup, ne reconnaissant pas le Christ, Pilate va s'enfoncer dans l'erreur avec les juifs dont il va être complice malgré lui – puisqu'il estime Jésus innocent. Il ne veut pas croire alors que la parole de Jésus au verset 37 l'y invite. Sa question est une façon de ne pas le suivre sur ce terrain car la vérité pour lui est celle qui a le pouvoir militaire, judiciaire, de faire vivre ou mourir... (v. 10).

Relecture

Ces remarques m'invitent à une lecture particulière que je nomme la « concurrence des trois lois » !

Nous sommes dans un procès avec 3 intervenants :

- « Les juifs », plutôt les autorités mais aussi comme peuple,
- les romains, représentés par Pilate avec leur pouvoir de juridiction et leur loi, leur mode de pensée,
- *in fine* Jésus renvoyant à la royauté effective de Dieu qui seule fera éclore la vérité.

Ce jeu entre les différentes lois est marqué par les *déplacements* entre le prétoire et l'extérieur : dans le prétoire se confrontent la loi divine et la loi romaine, à l'extérieur se confrontent la loi romaine et la loi juive et les accords de coordination entre elles deux.

- C'est d'abord *au nom de la loi juive* concernant le pur et l'impur avant la Pâque que commence *l'impossibilité des juifs d'entrer dans le prétoire* puis *au nom des accords* contraints par la colonisation romaine que s'exprime *l'impossibilité d'une mise à mort par eux*.
- *La loi romaine* n'a que faire des accusations de blasphème dont d'ailleurs il n'est pas question comme tel ici – quoique sous-jacent à la formulation messianique de « Roi des juifs ». Elle *veut s'en tenir aux faits* pour condamner (« Qu'as-tu fait ? »).

Or ces deux lois vont *dysfonctionner* :

- Le recours à la loi juive, pourtant garante du Dieu unique et donc du refus d'élever à l'empereur un culte, va conduire les autorités juives et le peuple à *se renier* en disant *in fine* : « Nous n'avons pas d'autres roi que César ! » (19, 5).
- La loi romaine ne permet pas de trouver une raison valable de condamner cet homme (18.38). La défausse sur Barrabas ne marchant pas, Pilate laisse passer cette *erreur judiciaire* et livre Jésus aux juifs tout en libérant un coupable dont les faits de brigandage sont quant à eux avérés !

Le cas Jésus *affole* les lois juives comme romaines. Ni l'une ni l'autre, et encore moins les deux ensembles, ne peuvent faire éclore la vérité sur ce Jésus dont les réponses affolent les boussoles de l'une et l'autre.

Le texte le dira d'ailleurs en 19,11 : les lois n'ont *pas de pouvoir* sur ce Jésus, elles ne peuvent juger son cas. Il dépend d'une autre logique, d'une autre justice qui échappent et à la loi juive, qui pourtant eut été la mieux placée pour reconnaître le messie, et à la loi romaine qui n'y comprend rien évidemment. C'est, je le crois, l'affirmation centrale de ce passage du procès devant Pilate. Jean veut nous faire saisir, y compris lors de cette terrible dérision en 19,1-2, que ces autorités qui s'agitent et se perdent *n'obéissent malgré elles qu'à la loi de Dieu qui élève Jésus sur la croix* (cf. 18, 32 et 12, 32-33).

Nous pourrions bien évidemment multiplier les remarques sur ce texte d'une richesse majeure. J'invite à lire le texte jusqu'en 19, 16a pour une meilleure appréhension de ce passage, tant il est vrai que jusque-là les parties se répondent en forme de chiasme très régulier comme le note les exégètes. Parties faciles à identifier avec les déplacements intérieur/extérieur de Pilate.

Pistes de prédication

De ces remarques nous pouvons évidemment extraire de nombreuses pistes. En voici trois :

- A l'heure des *fake news* ou chacun croit ce qu'il veut croire dans son système de pensée, rapportant à lui toute chose, au point d'accuser sans savoir vraiment et sans faits constatés - quand j'écris ces lignes, il y a la fake news des enfants soi-disant kidnappés par des Roms entraînant des persécutions de ces derniers ! - Comment faire pour, qu'à chaque fois, ce ne soit pas un nouveau Christ que l'on crucifie pour avoir la paix ou limiter les remous liés à la haine, avec ou sans gilets jaunes. Le Christ n'est-il pas toujours l'image de l'innocent accusé à tort et dont la peine est largement disproportionnée ?
- Dans la suite de cette idée et allant un peu plus loin, nous aurions tendances à nous fier à la loi pour savoir à quel saint se vouer justement quand tout devient malsain. Combien de fois n'entendons-nous pas ? : « J'ai confiance dans la justice de mon pays (démocratique) » Et pourtant, ce passage nous invite aussi à savoir que l'on peut manipuler même la justice, que parfois des « intérêts supérieurs », souvent mus par la peur ou la lâcheté, peuvent conduire à des « accommodements » avec, non pas le ciel mais, avec la loi elle-même et la vérité. Comment la pression des foules, sociale, n'entraîne-t-elle pas des distorsions voire des inversions du sens de la loi et de la vérité ? Que veut dire alors : « Il vaut mieux obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » tout en se méfiant que la loi divine - ici la loi juive - ne soit elle-même pas détournée en inversant son sens - servir l'Empereur et non Dieu seul !-. Oui, quel usage des lois faisons-nous et comment le chrétien que je suis chacun/e, peut-il rester vigilant aujourd'hui et demain... au risque parfois de la persécution ?
- Un dernier sujet est justement la compréhension que nous devons avoir de cette extériorité de la royauté. Attention, le passage ne mentionne pas une royauté coupée du monde. Au contraire, en 18,37, Jésus rappelle l'incarnation, la présence du règne dans ce monde, la révélation de la Vérité en plein cœur de ce monde. C'est le sens, selon Jean, de l'élévation sur la croix. Mais à nous d'articuler cette justice extérieure, cette loi qui s'inscrit dans nos cœurs et cette justice humaine qui, dans sa variété, régit nos sociétés. Ni décompensation du monde, ni conformité à celui-ci y compris dans ses lois. Tout le débat éthique du chrétien est dans cette articulation qui perturbe d'ailleurs Pilate lui-même. Car sa question sur la vérité, si j'ai rappelé qu'elle n'était pas philosophique ou sceptique reste une question. Elle

laisse donc l'espace d'une interrogation ou doit s'inscrire notre responsabilité. Celle que Pilate refuse d'assumer. Pour Jean, cette articulation c'est la Foi qui nous donne accès à la Vérité pleine et entière et donc au discernement dans ce monde et pour lui. Ainsi Jésus rend témoignage à la vérité... Et nous ?

Petite bibliographie :

- *L'interprétation du quatrième évangile*, C.H. Dodd, Paris, Cerf, 1975
- *La passion de Jésus selon l'Évangile de Jean*, I. De La Potterie, Paris, Cerf, 1986
- *L'évangile selon Saint Jean*, Jean Zumstein, Genève, Labor et Fides, 2007